

Directives en matière de chaleur extrême et de santé Information à l'intention des fournisseurs de services de garderie

Directives générales

GARDER LES ENFANTS HYDRATÉS ET AU FRAIS

1. Établir une politique et un plan d'intervention en cas de chaleur extrême.
2. Surveiller les bulletins météorologiques tous les jours et ajuster l'horaire des activités à l'extérieur en conséquence.
3. **Les enfants doivent boire** beaucoup de liquide. L'eau est préférable. Du jus de fruits pur dilué est acceptable.
4. Le personnel devrait connaître les **signes et symptômes** des malaises liés à la chaleur et savoir quoi faire.
5. **Garder les enfants au frais.** Si possible, rester dans un endroit climatisé. Faire preuve de vigilance si des ventilateurs sont utilisés.
6. Choisir une période tôt le matin ou tard dans l'après-midi pour aller dehors. Rester à l'ombre de structures naturelles ou artificielles.
7. Avant de laisser les enfants jouer avec du matériel pour terrains de jeux, vérifier les pièces en métal et en plastique pour vous assurer qu'elles ne sont pas dangereusement chaudes. Vérifier aussi les pièces en métal et en vinyle des fauteuils roulants.
8. Ne jamais laisser des enfants dans un véhicule en stationnement ou les laisser dormir en plein soleil.
9. **Se couvrir au soleil.** Les enfants devraient porter un chapeau à larges bords qui protège le cou, des lunettes de soleil qui protègent contre les rayons UV, un écran solaire et des vêtements légers et amples.
10. Appliquer un écran solaire (FPS 15 ou plus), si possible de 20 à 30 minutes avant d'aller dehors pour permettre à la peau de bien l'absorber. Si un insectifuge avec DEET est utilisé, l'appliquer de 20 à 30 minutes après l'application de l'écran solaire. Le personnel devrait donner l'exemple quant au comportement à adopter pour se protéger de la chaleur et du soleil.
11. L'application d'un écran solaire et d'un insectifuge n'est pas recommandée pour les enfants âgés de moins de 6 mois. Garder les enfants de moins d'un an à l'abri des rayons directs du soleil.

.... verso

... over

Kingston
221 Portsmouth Avenue
Kingston, ON K7M 1V5
Tel: 613-549-1232
1-800-267-7875
Fax: 613-549-7896

Cloyne
P.O. Box 59
14209 Highway 41
Cloyne, ON K0H 1K0
Tel: 613-336-8989
Fax: 613-336-0522

Napanee
41 Dundas Street
Napanee, ON
K7R 1Z5
Tel: 613-354-3357
Fax: 354-6267

Sharbot Lake
P.O. Box 149
1130 Elizabeth Street
Sharbot Lake, ON K0H 2P0
Tel: 613-279-2151
Fax: 613-279-3997

Lors d'un état d'alerte lié à la chaleur – suivre les directives générales et :

- Mettre en œuvre le plan d'intervention de votre garderie en cas de chaleur extrême.2
- Limiter le temps passé dehors, sauf si des endroits ombragés à l'extérieur sont plus frais qu'à l'intérieur. Encourager les jeux avec de l'eau pour rester au frais.
- Garder les enfants bien hydratés. Offrir souvent de l'eau et les encourager à boire.
- Surveiller les signes de déshydratation et d'autres malaises liés à la chaleur chez les enfants. Suivre les directives de premiers soins.
- Renseigner les parents sur des moyens de rester au frais ou leur conseiller de consulter le site du Bureau de santé de KFL et A à www.kflapublichealth.ca.

Lors d'une mise en garde liée à la chaleur – suivre les directives générales et :

- Réduire davantage ou suspendre le temps passé dehors, sauf si des endroits ombragés à l'extérieur sont plus frais qu'à l'intérieur.
- Suspendre les activités sportives ou vigoureuses à l'extérieur.
- S'assurer que les enfants passent quelque temps dans un endroit climatisé.
- Vérifier les enfants plus souvent, spécialement les bébés, les jeunes enfants (moins de 4 ans) et ceux qui ont une mobilité réduite ou des maladies chroniques, comme le diabète, l'asthme ou un trouble cardiaque, pour déceler tout signe de malaise lié à la chaleur. Suivre les directives de premiers soins.
- Surveiller les mises en garde liées à la chaleur extrême du Bureau de santé de KFL et A à la radio, à la télévision ou envoyées par télécopieur ou par courriel à votre organisme. Afficher ces mises en garde.
- Aviser les parents de votre plan d'intervention si la situation devient urgente.

Lors d'un état d'urgence lié à la chaleur – suivre les directives générales et :

- Surveiller les avis d'états d'urgence liés à la chaleur du Bureau de santé de KFL et A à la radio, à la télévision ou envoyés par télécopieur ou par courriel à votre organisme.
- Suspendre toutes les activités à l'extérieur et garder les enfants dans un endroit climatisé. La participation à des activités vigoureuses à l'extérieur lors d'un état d'urgence lié à la chaleur est dangereuse.

Pour plus de renseignements

Renseignements sur la santé :

Bureau de santé de KFL et A

www.kflapublichealth.ca

613 549-1232

Télesanté

1 866 797-0000

Où rester au frais ou obtenir des services :

Communiquer avec le bureau local de votre municipalité ou canton

Ville de Kingston : 613 546-0000 ou www.cityofkingston.ca

Comté de Frontenac : 613 548-9400 ou www.frontenacounty.ca

Comté de Lennox et Addington : 613 354-4883 ou www.lennox-addington.on.ca